

000002

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le JEUDI 8 DECEMBRE, à 16 H, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en septième séance, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS-  
Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE-  
Gérard LEFEVRE - Mme Florelle LEGROS - Mme Gabrielle FONTAINE-  
Mme Mogine BLARD - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul  
VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Marc NATIVEL-  
Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Daoud DINDAR-  
Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas  
MOUTOUSSAMY - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE-  
Roland LAW KOUN MA THON - Jean HIN-TUNG - Fred TANDRYA - Serge  
CAZANOVE - François FERRERE - Serge PERSONNE - Mme Paule BRUNIQUET-  
Mme Eliane OLLIVIER - Mlle Marie Claude DOUYERE - MM. Axel KICHENIN-  
Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Mme Laurence VERGES - MM. Mickaël  
NATIVEL - Jean Daniel FONTAINE - Jules RAUX - Raoul AMELIN - Jean  
Pierre HOARAU - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE.

Etaient représentés :

M. Jean-Marie DUPUIS  
M. Jean Denis MAHE  
M. André LICHARDY

par M. A.D. LEGROS  
par M. Marcel HOARAU  
par M. Maxime RIVIERE

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.



Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 15 /12/83 et que le nombre de conseillers présents a été de 48/55 en exercice.

LE MAIRE,

A.D. LEGROS